



## Renouvellement Contrat CDD saisonnier

-----  
Par popi94

Bonjour à tous,

J'ai effectué deux saisons consécutives en 2020 et 2021 en tant qu'animateur-médiateur dans un parc de loisirs à thème.

En outre, mon contrat de travail est soumis aux dispositions de la convention collective applicable à la société Tourisme (organismes) IDCC 1909. Ce même contrat dispose d'une mention intitulée "priorité au réemploi" pour les saisons suivantes.

Mon contrat n'a pas été renouvelé pour cette saison 2022 en sachant que j'ai tout de même déposé ma candidature 2 mois avant la réouverture du site. Je n'ai jamais été sollicité. Aucun retour de leur part.

Compte tenu du fait que, j'ai effectué deux saisons dans cette structure sur deux années consécutives et que l'employeur dispose d'un emploi saisonnier à pourvoir compatible avec ma qualification, je suis en droit de me demander si leur démarche est légale si le droit à la reconduction automatique de mon contrat s'applique t-il ?

Je vous remercie pour votre aide.